

Code de bonne conduite des fournisseurs de Wavin

Le Code de bonne conduite des fournisseurs de Wavin décrit les exigences en matière de Responsabilité sociale de l'entreprise imposées à nos fournisseurs. La politique de Wavin est de mener ses affaires en conformité avec la loi et les normes communément acceptées d'équité et de décence humaine (voir le Code de bonne conduite Wavin), et nous attendons de nos fournisseurs qu'ils agissent de même. Comme condition pour faire des affaires avec Wavin, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se conforment à ces exigences

Nous évaluerons la conformité à ces exigences et prendrons en considération les progrès faits par un fournisseur dans le respect de ces exigences et ses performances ultérieures dans leurs choix d'approvisionnement. Wavin encourage ses fournisseurs à corriger des problèmes de non-conformité lors des évaluations. Lorsqu'un fournisseur refuse ou s'avère incapable de corriger la non-conformité à notre convenance, nous cesserons nos relations avec lui, en dernier ressort. Nos exigences en matière de conduite des affaires par les fournisseurs sont les suivantes :

A. Main-d'œuvre

Les fournisseurs de Wavin respecteront les droits de l'homme au niveau de leurs salariés et traiteront ces derniers avec respect et dignité au sens où l'entend la communauté internationale. Wavin encourage ses fournisseurs à développer des programmes légaux d'apprentissage sur le lieu de travail, profitant à l'éducation de leur communauté, à condition que tous les participants en aient l'âge minimum légal.

Travail forcé

Les fournisseurs de Wavin n'utiliseront pas de travail forcé sous la forme de travail dans les prisons, de contrat d'apprentissage, de travail servile, ou autre.

Travail des enfants

Les fournisseurs de Wavin s'assureront que leurs pratiques d'embauche sont conformes aux règles de l'Organisation internationale du Travail (OIT) Conventions d'âge minimal (Convention 138) et le travail des enfants (Convention 182). Les travailleurs de moins de 18 ans ne doivent pas effectuer de travail à risque ni de travail de nuit si ce dernier interfère avec leurs besoins éducatifs.

Anti-discrimination

Les fournisseurs de Wavin ne soumettront personne à une quelconque discrimination en matière d'emploi (y compris l'embauche, le salaire, les avantages, l'avancement, la discipline, la résiliation du contrat ou la retraite) sur la base du sexe, de la race, la religion, l'âge, du handicap, de la préférence sexuelle, la nationalité, l'opinion politique ou l'origine sociale ou ethnique.

Harcèlement et abus

Les fournisseurs de Wavin traiteront tout salarié avec respect et dignité et ne permettront pas qu'un quelconque salarié soit sujet à un harcèlement ou un abus physique, sexuel, psychologique ou verbal.

Salaires et avantages

Les fournisseurs de Wavin paieront des salaires et accorderont des avantages répondant, au minimum, aux exigences légales applicables. En tout état de cause, les salaires et avantages seront suffisants pour couvrir les besoins élémentaires. À chaque terme de paiement, le fournisseur donnera aux travailleurs une fiche de salaire compréhensible, contenant suffisamment d'informations pour leur permettre de vérifier une compensation précise du travail effectué.

Horaires de travail équitables

Bien que l'on puisse comprendre la nécessité d'heures supplémentaires, les fournisseurs de Wavin gèreront leur activité dans le respect des lois et s'assureront que le travail supplémentaire n'excède pas un niveau correspondant à des conditions de travail inhumaines.

Liberté d'association et de revendications collectives

Les fournisseurs de Wavin reconnaîtront aux travailleurs le droit de s'affilier ou de s'abstenir de s'affilier à des associations de leur choix, ainsi que le droit de revendication collective, sauf interdiction légale correspondante. Dans tous les cas, les droits des travailleurs à une libre communication, un engagement direct et un traitement humain et équitable, devront être respectés.

B. Santé et sécurité

Conditions de travail saines et sûres

Les fournisseurs Wavin respecteront les lois et réglementations environnementales en vigueur et procureront un environnement de travail sûr et sain évitant les accidents et troubles de la santé survenant lors du travail ou liés à ce dernier, ou résultant du fonctionnement des installations de l'employeur.

C. Environnement

Durabilité environnementale

Les fournisseurs de Wavin livrant des marchandises, doivent avoir mis en place un Système de Gestion environnementale (SGE), tel que la norme ISO 14001 ou équivalent. Un système de certification par tierce partie est vivement recommandé mais non indispensable. Nous utilisons et encourageons nos fournisseurs à créer des produits éco-énergétiques, hautement recyclables et contenant des quantités significatives de matériaux recyclés et de faibles quantités de matières dangereuses. Pour nous permettre d'évaluer les composants et produits des fournisseurs au niveau des performances environnementales, ces derniers doivent fournir les fiches de matériaux décrites dans notre procédure d'information contrôlée et obligatoire concernant les matériaux, là où elle est applicable.

D. Éthique

Anti-corruption

Les fournisseurs gèreront leurs affaires sans s'adonner au trafic d'influence, y compris la corruption publique ou privée ou les commissions occultes. Les fournisseurs garantiront l'intégrité, la transparence et l'exactitude des comptes de leur société.

Cadeaux et offres d'hospitalité

Wavin déconseille à tous ses fournisseurs d'offrir un quelconque cadeau ou de faire une offre d'hospitalité à l'un de nos salariés. Notre règlement interne concernant les relations avec les fournisseurs s'applique à tous nos salariés. Ce règlement interdit aux salariés d'accepter de l'argent d'un quelconque fournisseur et impose des limites strictes à la réception d'articles promotionnels, de cadeaux personnels et de divertissements.

Absence de pratiques commerciales déloyales

Les fournisseurs de Wavin agiront avec intégrité et dans le respect des lois quant au traitement approprié de données de la concurrence, d'informations propriétaires et autre propriété intellectuelle, et se conformeront aux dispositions légales en matière de concurrence loyale, d'anti-trust, et de pratiques commerciales appropriées et honnêtes.

E. Systèmes de gestion

Système de gestion

Les fournisseurs de Wavin adopteront ou devront avoir un système de gestion permettant de garantir :

- a) la conformité aux lois, règlements en vigueur, ainsi qu'aux exigences des clients, en rapport avec les activités et produits du fournisseur ;
- b) la conformité au présent code ; et,
- c) l'identification et la réduction des risques opérationnels liés aux domaines couverts par ce code. Le système de gestion doit également promouvoir une amélioration continue.

Surveillance et conformité

Afin d'assurer la conformité à notre Code de bonne conduite des fournisseurs, Wavin sera en droit de surveiller ces derniers à travers des audits effectués par des tiers et des visites du personnel Wavin. Nous favorisons des relations avec des fournisseurs qui s'engagent à fabriquer des produits Wavin dans des conditions de travail équitables et sûres et des pratiques environnementales saines. Lorsque nous constatons qu'un fournisseur particulier ne respecte pas notre Code, nous nous efforçons généralement de faire en sorte qu'il conçoive et applique un plan d'action corrective approprié. Néanmoins, selon la nature de la non-conformité, Wavin peut choisir de mettre fin à tout moment à ses relations avec un fournisseur fabricant et/ou livrant des produits Wavin, pour non-adhésion à notre Code de bonne conduite des fournisseurs.

Signé par :

Date :